

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 1 octobre 2025 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Manon Dubé, Germain Picard et Raynald Bérubé formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution #25-10-143**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
 - 4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-05 TRAITANT LA REMUNERATION DES ELUS MUNICIPAUX ET LES JETONS DE PRÉSENCE
 - 4.4 OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATAIRES SUBVENTION TECQ (2024-2028)
 - 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 414 957 ET UNE DÉPENSE DE 2 414 957 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2

- 4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 2104 À LA MUNICIPALITÉ VILLAGE DE PRICE
- 4.7 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025
- 5.0 URBANISME ET VOIRIE
- 5.1 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 25-09-140 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2
- 5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 24, RANG 6
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

Résolution #25-10-144

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Germain Picard, appuyé par madame Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution #25-10-145

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 30 septembre 2025 ;

Il est dûment proposé par madame Myriam Morissette, appuyé par madame Manon Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE SEPTEMBRE 2025

Salaires nets : employés et élus 31 048.77 \$
Fournisseurs payés : 112 670.71 \$

Paiement en Ligne L2500118 à L2500143
Paiement direct de D2500108 à D2500122
Chq de C2503450 à C2503452

Fournisseurs à payer : 121 921.17 \$

Total du mois : 265 640.65 \$

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-05 TRAITANT LA REMUNERATION DES ELUS MUNICIPAUX ET LES JETONS DE PRESENCE

Résolution #25-10-146

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux permet aux municipalités de fixer, par règlement, la rémunération de leurs élus;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l'implication de ses membres tout en respectant la capacité financière de la municipalité;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à établir une rémunération équitable incluant des jetons de présence pour les séances et comités;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge tout règlement antérieur portant sur la rémunération des élus.

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 2 septembre 2025

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel L'Italien, et appuyé par monsieur Germain Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité, incluant celle de monsieur le maire que le présent règlement soit adopté et annexée à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.4 OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATAIRES SUBVENTION TECQ (2024-2028)
Résolution #24-10-147

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 583 525 \$ nous a été accordé dans le cadre du programme TECQ (2024-2028) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu que le conseil de la Municipalité de La Rédemption autorise l'ouverture d'un prêt temporaire, pour un montant n'excédant pas 200 000 \$, auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli –Est de la Mitis.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à ce prêt temporaire.

4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 414 957 ET UNE DÉPENSE DE 2 414 957 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2

Madame Manon Dubé, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro no 2025-06 décrétant un emprunt de 2 414 957 et une dépense de 2 414 957 \$ aux fins du financement du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – VOLET 2
- dépose le projet du règlement numéro 2025-06 décrétant un emprunt de 2 414 957 et une dépense de 2 414 957 \$ aux fins du financement du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – VOLET 2.

4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 2104 À LA MUNICIPALITÉ VILLAGE DE PRICE
Résolution #24-10-148

Proposé par : Marcel L'Italien
Appuyé par : Myriam Morissette

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 2104 de la municipalité village de Price pour une facture datée du 9 août 2022 relative à une entente avec le service incendie au montant de 12 345.91 \$. Cette facture est sortie lors de l'audit de la municipalité de Price et ne nous avait pas été envoyée.

4.7 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2025, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 25-09-140 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT) – VOLET 2

Résolution #25-10-149

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-09-14, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – volet 2 ;

CONSIDÉRANT que le MAMH nous demande d'ajouter un énoncé soit : QUE la Municipalité s'engage à déposer le suivi d'avancement des travaux exigé périodiquement par le Ministère.

Il est proposé par madame Myriam Morissette et appuyé par madame Manon Dubé, que le conseil amende la résolution numéro 25-09-140 relative à la demande d'aide financière auprès du ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – volet 2 afin d'y ajouter l'énoncé demandé.

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 24, RANG 6

Résolution #24-10-150

Considérant que le requérant est de bonne foi, puisqu'il a obtenu un permis de construction le 26 juillet dernier (permis 2025-018);

Considérant que les bâtiments accessoires existants construit avant la règlementation municipale ont tous des revêtements de toiture en tôle galvanisée;

Considérant que la demande de dérogation n'a pas pour effet d'aggraver quelconques risques en matière de sécurité ou de santé publique;

Considérant que refuser la demande de dérogation mineure causerait un préjudice au demandeur puisqu'il ne pourrait pas uniformiser l'ensemble de ses bâtiments accessoires;

Considérant que d'accorder cette demande ne causera pas de préjudice sérieux aux voisins immédiat;

Considérant que le nouveau garage en construction n'est pas visible du chemin;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure telle que demandée par le requérant et ce, sans aucune condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Bérubé et appuyé par madame Myriam Morissette, que le Conseil municipal de La Rédemption accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété située aux 24, rang 6, telle que recommandée par le CCU.

6. VARIA

6.1 COMMÉMORATION DE L'INCENDIE DE PADOUE EN 1950
Résolution #24-10-151

Proposé par :Raynald Bérubé
Appuyé par : Manon Dubé

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption autorise le paiement du temps consacré à l'envoi d'un véhicule balisé afin de participer à la parade organisée dans le cadre de la commémoration de l'incendie survenu à Padoue en 1950.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen assiste à l'assemblée

8. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #25-10-152

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h31.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay,
directrice générale et
greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire